

### OBJET : Ecole Musique et Dance – Achat d'un piccolo d'occasion à un particulier

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté n° 2017-012 en date du 17 janvier 2017, portant délégation de fonctions à Pascale MASOERO en sa qualité de 12<sup>ème</sup> Vice-Présidente en charge des Equipements culturels,

Vu la proposition de M. Frédérique CHAPPIS de vendre un piccolo à l'Ecole Musique et Danse,

Vu l'expertise effectuée par M. Josselin VINAY estimant la valeur du piccolo référencée YAMAHA YPC 62 et estimé à une valeur de 600 € (prix neuf 1 320 €),

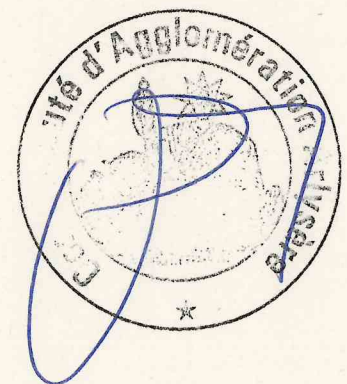
#### DECIDE

**Article 1 :** La Communauté d'Agglomération Arlysère se porte acquéreur d'un piccolo référencé YAMAHA YPC 62 pour un montant de 600 € qui seront versés à M. Frédérique CHAPPIS.

**Article 2 :** Cet instrument sera mis à disposition des élèves et des professeurs de l'Ecole Musique et Danse.

**Article 3 :** Mme la Directrice des Services, M. le Directeur de l'EMD, Mme le Régisseur des recettes de l'EM&D, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée au prochain Conseil communautaire.

Fait à Albertville, le 14 septembre 2017  
Pascale MASOERO  
Vice-Présidente Equipements culturels



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20170914-AD\_2017-189-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2017

Publication : 19/09/2017